



LE REGARD DE

Marion Moulin, déléguée générale de Possible

 Violette Bisacchi

Ancienne juriste en accès au droit des personnes incarcérées à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, en Île-de-France, Marion Moulin met aujourd'hui en avant différentes solutions d'insertion pour les personnes sous main de justice.

Chez Possible, elle accompagne plusieurs structures qui développent des projets afin d'améliorer les conditions de vie des personnes détenues et favoriser leur réinsertion.

• QUELS TYPES D'ACTIVITÉS SONT PROPOSÉS EN PRISON ?

Il y a un grand panel d'activités. Certaines sont axées sur l'éducation avec des professeurs qui viennent donner des cours aux personnes détenues. C'est très important quand on sait que le taux d'illettrisme est de 11 % en milieu carcéral. Il y a aussi beaucoup de personnes étrangères qui ont des difficultés avec le français et qui sont donc aidées par les enseignants et enseignantes. Ensuite, les personnes en détention peuvent travailler sur des missions de service général pour la prison ou auprès d'associations et d'entreprises privées. Par exemple, à Marseille, **Festin** a créé le restaurant Les Beaux Mets : les personnes incarcérées sont formées à la restauration, avant d'être employées pour faire le service. C'est une opportunité pour elles de travailler et d'avoir des perspectives d'avenir à leur libération.

Les établissements pénitentiaires organisent également des activités culturelles et sportives en travaillant avec des coordinateurs ou coordinatrices culturels et des associations. Des cours de théâtre et d'autres ateliers donnent accès à la culture et favorisent la réinsertion. On peut prendre

le cas de Khaleb Miloudi, ancien détenu qui est devenu poète à la fin de sa peine après avoir participé à des ateliers d'écriture en prison. Les établissements pénitentiaires ont aussi des bibliothèques. Certaines d'entre elles organisent des concours d'écriture et proposent des clubs de lecture pour inciter les personnes à lire et échanger ensemble. Elles proposent également aux personnes incarcérées de participer au prix Goncourt des détenus et de voter pour leur livre préféré.

• POURQUOI CES ACTIVITÉS SONT-ELLES ESSENTIELLES POUR LES PERSONNES DÉTENUES ?

Elles permettent avant tout de rompre l'isolement. Certaines personnes en détention n'ont pas de famille, les proches peuvent habiter loin et le prix des communications téléphoniques en prison est assez élevé. Des associations organisent des rencontres avec des bénévoles qui se rendent au parloir pour échanger et offrir une oreille attentive. C'est très touchant pour les personnes incarcérées parce qu'elles comprennent qu'elles ne sont pas abandonnées et que des gens à l'extérieur



Grégory Rubinstein - Les flous furieux



s'intéressent à elles. Les activités sont aussi l'occasion de sortir de sa cellule, de lutter contre l'inactivité et de préserver sa santé mentale. Les prisonniers et prisonnières restent motivés pour préparer leur sortie. Ces accompagnements redonnent du sens à la prison : la vie ne s'arrête pas et le temps en milieu carcéral devient utile puisque les personnes sous main de justice apprennent de nouvelles choses et s'enrichissent personnellement.

« Ces accompagnements redonnent du sens à la prison : la vie ne s'arrête pas et le temps en milieu carcéral devient utile puisque les personnes sous main de justice apprennent de nouvelles choses et s'enrichissent personnellement. »

• EXISTE-T-IL DES PROGRAMMES OÙ LES PERSONNES INCARCÉRÉES S'AIDENT MUTUELLEMENT ?

La **Croix-Rouge** met en place un dispositif dans lequel des prisonniers et prisonnières animent des ateliers auprès d'autres personnes incarcérées. Ils peuvent notamment sensibiliser au suicide et jouer un rôle de médiateur. Certains s'occupent également de la bibliothèque de leur établissement car ils lisent beaucoup et aiment conseiller leurs codétenus dans leurs recherches. D'autres accompagnent les personnes âgées en détention dans leur vie quotidienne. Il existe aussi une forme de soutien informel, car des personnes incarcérées vont aider les personnes étrangères qui ne savent pas parler ou écrire le français. Comme elles vivent toutes la même situation et rencontrent les mêmes difficultés, une solidarité se crée souvent pour garder le moral.

• QUELS OBSTACLES FREINENT LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE SOLIDARITÉ ?

Malheureusement, il y en a beaucoup. Les établissements pénitentiaires connaissent un gros problème de surpopulation carcérale, notamment dans les maisons d'arrêt. Cette surpopulation freine les offres d'activités car les lieux ne sont pas adaptés. Parfois, les personnes sous main de justice doivent attendre six mois pour pouvoir participer aux activités sportives comme le football. Quand elles n'ont pas accès aux ateliers, elles restent enfermées en cellule 23h sur 24.

Pour les emplois, c'est aussi difficile car de nombreuses entreprises sont réticentes à

travailler avec des personnes incarcérées. Seulement 30% d'entre elles peuvent accéder aux offres d'emploi proposées par des acteurs extérieurs. Les établissements pénitentiaires proposent aussi du travail, mais les tâches sont répétitives et ne sont ni stimulantes, ni valorisantes pour un parcours de réinsertion.

Le dernier frein est la question budgétaire. Certains projets s'arrêtent car ils ont besoin de financements privés et qu'ils ne les trouvent pas. Les politiques sont réfractaires et mettent en avant la sécurité avant la réinsertion. C'est donc difficile de développer des programmes d'accompagnement quand les prisonniers et prisonnières sont mis à l'écart de la société alors qu'ils en font partie et qu'ils ont le droit à une seconde chance.

« La surpopulation freine les offres d'activités car les lieux ne sont pas adaptés. [...] Quand les personnes n'ont pas accès aux ateliers, elles restent enfermées en cellule 23h sur 24. »

• EST-CE QUE LE GRAND PUBLIC EST ASSEZ SENSIBILISÉ AUX CONDITIONS DE VIE EN PRISON ?

Le quotidien en prison est très méconnu. Les personnes idéalisent encore le milieu carcéral, comme si c'était un club de vacances, mais la réalité est tout autre. La France a été condamnée 47 fois par les tribunaux français et la Cour européenne des droits de l'Homme pour des conditions indignes et inhumaines de détention. Le public ne sait pas que ces activités ne sont pas juste ludiques, elles sont indispensables pour la santé mentale des personnes détenues et leur réinsertion. Il y a une méconnaissance du sujet, il est important de mettre de côté les préjugés pour limiter les discriminations et les politiques doivent se saisir de la question pour débloquer des financements.

« Le public ne sait pas que ces activités ne sont pas juste ludiques, elles sont indispensables pour la santé mentale des personnes détenues et leur réinsertion. »